moniqueries à vos ouvriers pourraient recevoir leur approbation.

Que cette pétition adressée le 17 mipatant, nous insistons à nouveau pour faire ratifier vos décisions par nos Chambres Syndicales et une Commission mixte, afin de bien donner une garantie et parer à l'éventualité de conflits toujours regrettables.

La réponse que nous reçumes cinq jours plus tard, confirmant vos déclarations précédentes n, n'ayant pas en l'avantage de vous faire partiepar notre avis, nous crûmes de notre devoir de convoquer tous les ouvriers et ouvrières de filatures de coton de Lille et Roubaix à des réunions privées pour leur permettre de nous faire connaître leurs revendications qu'ils désiraient que nous soumettions, en leur nom, avant le 1er avril.

Cette besogne est aujourd'hui terminée; au nom du personnel de vos établissements et de notre Syndicat nous vous prions de bien vouloir nous accorder une entrevue dans laquelle nous pourrions discuter les revendications réclamées, consistant :

1° Augmentation des prix de 4 0/0 pour tous les ouvriers et ouvrières travaillant aux pièces ;

2° Maintien intégral après l'application de la loi de 10 h. pour les travailleurs payés à la journée, du prix payé pour 10 h. 1/2.

3° Indéminité pour casse des métiers et arrêts à bobinoir.

Ne croyez pas, Messieurs, que notre organisation syndicale pousse à la grève ; constituée pour défendre les intérêts des ouvriers, nous essayons avant tout, d'y arriver par tous les moyens de conciliation en notre pouvoir.

Pour justifier notre affirmation, nous vous prions, Messieurs, de consulter les statistiques des grèves et vous pourrez constater que les conflits ont été plus nombreux et plus violents dans les localités où la classe ouvrière était la moins organisée et par conséquent moins disciplinée.

Nous espérons que le jour est proche, où les patrons eux-mêmes favoriseront l'union syndicale parce qu'ils trouveront dans cette organisation ouvrière l'élément nécessaire et efficace de régler et de solutionner avec rapidité et garantie les conflits qui se prolongent parfois parce que ceux-ci se sont déclarés dans des conditions froissant les susceptibilités des uns et des autres.

Pour ces raisons nous croyons, Messieurs, que l'heure de la discussion courtoise entre nos Chambres Syndicales, est venue, car si nous voulons nous regarder en ennemis, ou attendre dans l'insouciance l'échéance du 1er avril, nous serions devant l'opinion publique les responsables des préjudices qui pourraient se produire, et, complices de la misère ouvrière ainsi que du préjudice causé à l'industrie Textile et au commerce, conséquences inévitables d'une longue cessation de travail.

Nous osons espérer que vous vous inspirerez des bons sentiments dont nous sommes animés et que vous fixerez vous même le jour, l'heure et l'endroit de l'entrevue que nous sollicitons.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, messieurs, nos civilités empressées.

Pour la commission du syndicat et par ordre,

Le Délégué aux filatures de coton,

BAUCHE A.

Incendie. — Au moment de mettre sous presse, on nous annonce qu'un incendie vient d'éclater au 13, rue Courmont, à Moulins-Lille.

A demain des détails.

Une chute grave. — Un garçonnet, âgé de dix ans, Jules Noppe, dont les parents habitent rue d'Arcole, 31, en jouant vendredi soir dans la cour Pape-Carpentier, a glissé si malheureusement qu'il est tombé sur le sol et s'est fracturé la cuisse droite.

Il a été transporté à l'hôpital de la Charité.

Blessé à l'œil. — Vendredi soir, vers sept heures et demie, le jeune Fortuné Neys, âgé de douze ans, dont les parents habitent rue Pombella, a reçu dans l'œil un coup de bâton, que lui a porté involontairement un de ses camarades *Gérard Dustrier*.

Le jeune homme a été assez gravement atteint.

Les dévaliseurs de caves. — Les dévaliseurs de caves continuent leurs exploits.

Dans la nuit de vendredi à samedi dernier, faisant le passant par la trappe donnant sur la rue se sont introduits dans la cave de M. Leclercq, débitant de tabacs, rue Neuve, 41. Ils ont enlevé la une quantité de litres de liqueurs diverses, six bouteilles de vin, des paquets de tabac et des cœufs.

Dans la même nuit, les mêmes voleurs sans doute, ont pénétré dans la cave de la Laiterie Parisienne, rue de Béthune. Les malandrins ont dérobé des fromages de Hollande, Camembert et des pots émaillés.

Les tamponnements. — Deux collisions heureusement peu graves, se sont produites hier matin sur la ligne de Lille au Pont du Lion-d'Or.

Vers neuf heures et demie, rue du Faubourg-de-Roubaix, à la hauteur de la rue Blanche, une voiture attelée de deux chevaux que conduisait M. Charles Bécu, charretier à la raffinerie de pétrole de Croix, a été tamponné par le tramway venant de Roubaix. Les deux roues du premier véhicule ont été brisées. Le tramway a été quelque peu détérioré.

— A la même heure et au même endroit, tandis que le premier accident empêchait la circulation, la voiture de M. Delrue, cultivateur à Mons-en-Barœul, a été heurtée violemment par un car électrique venant également de Roubaix.

L'avant du tramway a été enfoncé. Il n'y a en dans ces deux collisions aucun accident de personne.

En franchissant le trottoir. — Hier matin, un jeune homme de Marcq-en-Barœul, Emile Debruyne, passait rue de Tournai, lorsqu'en franchissant le trottoir il tomba sur le bordure et se blessa grièvement au genou. On le transporta au poste d'entrée de la gare où le docteur Pollet, appelé à lui donner des soins, constata une grave contusion avec épanchement de synovie.

Un repos de trois semaines sera nécessaire à sa guérison.

Une femme blessée. — Mme Marie Harlé, âgée de 24 ans, marchande de légumes, rue de Tournai, 79, se trouvait hier matin, vers sept heures, sur la place des Halles-Centrales, occupée à causer avec une amie, quand arriva sur elle un nommé Plockyn, garçon épicier, au service d'un négociant de la rue Nationale, conduisant une charrette à bras. Mme Harlé, n'ayant point eu le temps de se garer, fut atteinte par l'un des bras. Elle fut heureusement peu grièvement blessée et put, après avoir reçu les soins du docteur Declerq, regagner à pied son domicile.

A la recherche de sa mère. — Des employés de la Compagnie du chemin de fer du Nord, attachés à la gare de Fives, au cours d'une visite qu'ils faisaient, vendredi, vers *onze heures du soir, ont trouvé dans un wagon* un garçonnet qui dormait du plus profond sommeil.

Réveillé et amené au poste de police du 6e arrondissement, il déclara se nommer Charles Thorlet, âgé de 12 ans et demeurer à Lana.

Il était venu en compagnie de son frère, à Lille, à la recherche de sa mère, chassée du domicile conjugal.

« Vers six heures du soir, a-t-il ajouté, mon frère me quitta en disant qu'il n'aurait point tardé à revenir.

La nuit venant, comme il n'avait point encore reparu, je me décidai à escalader le mur de clôture et aller me coucher dans le wagon où on me trouva. »

Voleurs de cuivre. — M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Porquet, s'est rendu hier matin à l'usine de Fives où il a fait le plan de l'établissement, dans lequel, on le sait, de nombreux vols furent commis.

Les chef principaux auteurs, le père et le fils Vandereide, Nuys, Mortreux et Fiès, y avaient été amenés sous l'escorte d'agents de sûreté, sous les ordres de M. Jérôme, chef de la sûreté.

Les inculpés ont fourni des dernières explications nécessaires à l'instruction.

Enseignement primaire. — Par arrêté ministériel, ont été nommés instituteurs et institutrices honoraires :

MM. Hippolyte Bailly, à Harlem, Haulmont — Courtin, Soire-le-Château — Marchand, Beauvois — Bassyaux, Aniche — Gery, Bourbourg — Brudang, Ecke — Cauquel, Saint-André — Lienard, Lys — Jean, Tourcoing — Vermesch, Vieux-Condé — Berteau, Denain — Mmes Lesaulnier, Hennebelle, Marie, Sarbroui — Lebecq, Lille — Vilbert, Roubaix.

Les voleurs-frondeurs de Canteleu. — M. Davenne, juge d'instruction, accompagnait son greffier, M. Forquet, s'est rendu, hier matin, à l'hôpital St-Sauveur, où il a interrogé Gaudoux Désiré Dubaux et l'a confronté avec ses complices du vol d'alcool commis chez M. Rosnignol, au Marais-de-Lomme, les nommés Dutilly et Emile Victor.

Les inculpés s'en tiennent toujours à leurs premières déclarations.

Névralgies

M. Ecrard Serné, de Roubaix

« Souffrant depuis 15 années de névralgies j'ai essayé bien des remèdes sans pouvoir me guérir. Une personne amie, me conseilla les pilules Pink. J'ai pris 3 boîtes et depuis ce traitement je n'ai plus eu de névralgies. Il y a 4 mois de cela. Du reste mon état général est meilleur. J'ai meilleur appétit et suis plus fort ». Evrard Serné, rge d'Alger, cour Abdel-Kader, 6, Roubaix.

3 fr. 50 la boîte. 17 fr. 50 les 6 boîtes franco. Toutes pharmacies. Dépôt Gablin et Cie, ph^ien, 23, rue Ballu, Paris.

NORD

RONCHIN. — L'inauguration du *Cercle républicain radical* de Ronchin aura lieu dimanche 27 mars, à 5 heures précises, dans la salle Dehesdin, 7, rue de la Justice.

A cette occasion, M. le Dr Debierre fera une conférence.

Violent incendie à Ronchin

A la dernière heure, nous apprenons qu'un incendie s'est déclaré chez M. Baudon, constructeur d'appareils de chauffage à Ronchin, rue Chalant.

L'incendie a pris naissance dans l'atelier des modeleurs.

Les dégâts sont importants.

Les pompiers de Lille se sont rendus sur les lieux.

ARMENTIÈRES. — *Réunion de la Commission mixte.* — M. Vincent, préfet du Nord, est arrivé à Armentières samedi à 1 heure 40. Il a présidé, à la Bourse, la première réunion de la Commission mixte chargée d'élaborer le tarif du tissage qui doit être appliqué au 1er avril prochain, au moment de la mise en vigueur des prescriptions de la loi Millerand-Colliard.

Voici la composition de la commission : Délégués patrons : MM. Villain, Chas. Colombier, Debusne, (remplacé samedi par M. Ruyant), Dubar, Jennson et Dufour-Lescornez (remplacé par M. Lucien Bocquart).

Délégués ouvriers : MM. Sabre, Montagne, Tonkeré, Vanalderwelredt, Weckxteen, Vandamme et Ghesquière.

M. le Préfet a donné lecture de la convention du 30 octobre dernier, conclue à la suite de la grande grève. Les grandes lignes de discussions qui *s'ouvriront dans les réunions* suivantes ont été tracées mais aucune décision n'a pu, évidemment, être prise.

Lundi et mardi prochains la réunion siégera sous la présidence de M. Labbé, directeur de l'Ecole professionnelle, délégué par M. le Préfet.

M. Debierre à Comines

Le Docteur Debierre, Président de la F. R. N. fera lundi soir, 21 mars, à Comines, sous les auspices de l'*Alliance Républicaine Démocratique*, une conférence publique sur : *La Politique Républicaine.*

Avesnes

Le crime de Pont-sur-Sambre

(Nouveaux détails)

Hier samedi, à 2 heures après-midi, Flamand Antoine, le présumé coupable de l'assassinat de Mme Vve Decoux, de Pont-sur-Sambre, a été amené au cabinet du juge d'instruction. Il avait au préalable conféré avec son défenseur (il office), Me Larivière, du barreau d'Avesnes.

Cet interrogatoire a duré plus de trois heures. Nous croyons savoir que malgré les charges accablantes qui pèsent sur lui, Flamand, a persisté à nier toute participation au crime qui lui est imputé.

Cependant, il semblerait résulter de quelques expressions spontanées dites, qu'il n'a pas pu prouver de n'être pas le coupable.

On croirait, nous est-il affirmé, que cet homme veut se retrancher, si sa culpabilité est irréfutablement établie, sur un accès de folie alcoolique.

Le piège nous paraît trop grossier pour ne pas être éventé en principe, car enfin. il ne faillait pas faire feu pour préparer sa défense quelques instants après que le crime fut commis, en jetant les bijoux et l'argent volés.

Flamand, en voyant quelques personnes stationnant sur le perron du Palais-de-Justice, a eu comme un mouvement de recul ; il s'est pour ainsi dire repatissé, et son regard sonnois a rapidement passé en revue les personnes présentes, comme pour s'assurer si aucune invective ou brutalité allaient lui être adressées. Il était pâle et défaitem réintégrant la maison d'arrêt.

L'aveu du crime

Dernière Heure. — Il n'y a rien de surprenant à l'attitude affaissée de Flamand.

Au moment du courrier, on m'affirme que, lorsque de nouveau, il a comparu devant le juge d'instruction, Flamand, qui tremblait comme une feuille, s'est écrié : « J'étais abruti, ne sachant pas ce que je faisais ! »

Voilà donc l'aveu que nous pressentions.

Dunkerque

Accident mortel au Port

Nous avons à enregistrer encore aujourd'hui un accident du travail, qui a coûté la vie à la victime.

Hier matin, une équipe d'ouvriers était occupée dans la cale 3 du vapeur *Empereur-Menelick*, amarré dans 1, lorsqu'un énorme plateau de bois pesant au minimum 300 kilos, se détacha de l'élingue et vint s'abattre sur un des ouvriers, le sieur Alphonse Courbot, âgé de 46 ans, journalier.

Le malheureux fut mis pot. On a constaté qu'il avait le crâne défoncé et les membres broyés.

Après les formalités d'usage, le cadavre de l'infortuné Courbot fut transporté à la morgue.

PETITE-SYNTHE. — M. Anthime Seeten, conseiller municipal à Petite-Synthe, constatait le 2 mars la disparition de deux billets de cent francs ; le 4 mars trois autres billets de cent francs disparaissaient, et enfin, le 13, il constatait la disparition de 250 francs.

Il ouvrit une enquête et acquit la certitude que les diverses sommes avaient été enlevées par sa nièce, Emma Wasselin, âgée de 16 ans.

Cette gamine, malgré son jeune âge, se livre à la boisson.

Interrogée par la gendarmerie de St-Pol, Emma fit des aveux.

Elle déclara qu'elle avait volé son oncle sur l'instigation de la femme Valéry Druel, femme Demester, laquelle lui aurait dit : « J'ai besoin d'argent, prends-en dans la caisse de ton oncle et Dieu le le rendra ! »

Emma aurait remis environ 650 francs à cette femme, 45 francs à un jeune homme, Jérôme Blavoet et 40 fr. à Maurice Mairé.

Elle aurait payé des choses à d'autres gens et aurait dépensé le reste de l'argent en friandises.

L'enquête a fait connaître en outre que la jeune voleuse avait changé quelques billets de banque à l'estaminet de la *Palmpolaise*, à Fort-Mardyck.

La femme Demester interrogée a reconnu *qu'elle recevait souvent chez elle la jeune* Wasselin, mais elle a affirmé qu'elle n'avait jamais rien reçu d'elle.

Or, une perquisition faite à son domicile, a fait découvrir dans le tiroir de son poêle un portemonnaie appartenant à la jeune voleuse.

Blavoet a reconnu avoir reçu de l'argent de Emma Wasselin. Quant à Meire il a opposé à cette allégation un démenti formel.

ARMBOUST-CAPPEL. — M. Delabaere, maire d'Armboust-Cappel, vient d'être révoqué de ses fonctions ; cette mesure a été prise, assure-t-on, par l'Administration supérieure à la suite d'irrégularités constatées dans la tenue des registres de l'état-civil.

PAS-DE-CALAIS

Arras

Une jeune laitière grièvement blessée. — Vendredi, vers cinq heures du soir, le domestique de la ferme occupée, au faubourg Baudimont, par M. Vahé, venait d'atteler le cheval à la voiture pour faire la tournée de lait en *ville lorsque l'animal, pris de peur, se mit à* galoper dans la cour où jouait en ce moment le petit fils de M. Vahé, un enfant de deux ans : sa tante, Mlle Léa Vahé, âgée de 21 ans, voyant le danger, s'élança aussitôt dehors.

L'enfant s'était blotti sous la grand'porte ; la jeune fille s'y rendit pour le saisir dans ses bras ; mais elle n'en eut pas le temps ; l'attelage qui la suivait de près, vint la heurter et la comprimer brusquement le mur.

Quand on put se porter à son secours, Mlle Vahé avait la tête en capilotade et un œil sortait de l'orbite; elle portait, de plus, des blessures aux genoux et aux épaules. Jusqu'à minuit, elle resta sans connaissance et son état n'est pas sans inspirer des inquiétudes.

Affaiblissement nerveux

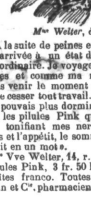

Mme Welter, de Nancy

« A la suite de peines et douleurs morales je suis arrivée au état d'épuisement nerveux extraordinaire. Je voyage beaucoup pour mes affaires et comme ma mémoire empirait, je voyais venir le moment où j'allais être obligée de rester toute le journée. Entr'autres maladies je ne pouvais plus dormir. On m'a alors conseillé les pilules Pink qui m'ont fait grand bien. Maintenant, mes nerfs, mes mémoire, mes forces et l'appétit, le sommeil, un état de santé parfait en un mot. »

Mme Vve Welter, 14, r. des Tircelins, Nancy.

Pilules Pink, 3 fr. 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes franco. Toutes pharmacies. Dépôt Gablin et Cie, pharmacien, 23, rue Ballu, Paris.

SPECTACLES et CONCERTS

Théâtre de l'Hippodrome. — Le *Cid*, avec le concours de Mlle Delvair, de la Comédie-Française, par la tournée Vast.

C'est aujourd'hui que nous aurons ces belles représentations du *Cid*, attendues avec impatience par notre public. C'est un gros succès, très gros succès assuré.

Le matinée commencera à quatre heures et la soirée à huit heures.

Mlle Delvair, de la Comédie-Française, jouera *le beau rôle de Chimène*, M. Vast celui de Rodrigue. A côté d'eux, tout un ensemble d'artistes des principaux théâtres de Paris, donnera aux héros de Corneille une interprétation de premier ordre.

Nous engageons vivement nos lecteurs à arriver de bonne heure pour ne rien perdre du spectacle et aussi pour éviter l'encombrement au contrôle.

FINANCES

Paris, le 18 mars 1904.

Après un début encore indécis, le marché s'est relevé sous l'influence de la hausse des Mines et du Rio, et bien que les plus hauts cours ne soient pas maintenus, l'ensemble de la cote finit en reprise sur hier.

Notre 3 0/0, d'abord en baisse à 95.25, remonte à 95.45.

L'Extérieure, très mouvementée, clôture à 82.15. La Turc, ex-coupon de deux francs, s'avance à 86.40 : les Fonds Russes sont fermes et demandés.

Parmi les Etablissements de crédit, le Crédit Lyonnais reprend à 1.800 fr. le dividende a détacher de 50 francs, dont 20 francs payables le 25 courant et 30 francs le 25 septembre.

Nos valeurs industrielles : et de traction sont raffermies. Le Rio progresse à 1.240 fr. Hausse des valeurs russes. L'obligation 5 0/0 Port du Rosario accentue son avance à 464 fr.

En Banque, les Mines de Rôcmy sont calmes à 270 fr. Les Charbonnages des Alpes se maintiennent à 459 fr. ; on annonce l'introduction prochaine des parts de fondateur de cette Société.

Nos Chemins sont mous.

BANYULS

APÉRITIF AU QUINQUINA

TRILLES

LE SEUL RECOMMANDÉ PAR MM. LES MÉDECINS

Dans tous les Cafés, les bons Estaminets, les principales Epiceries et chez tous les Entrepositaires

Exiger l'étiquette sur la Bouteille

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 19 Mars

Présidence de M. Sée, vice-président. — Assesseurs, MM. Villette et Hirch, juges ; ministère public, M. Leclercq, substitut.

Le Drame de l'adultère

A TOURCOING

Le drame tragique qui s'est déroulé à Tourcoing, le 9 mars 1904, dans la rue du Petit-Village, est encore trop présent à tous les esprits pour qu'il soit utile de le rappeler autrement que par des grandes lignes.

Augustin Tiévers, 34 ans, tisserand en tapis, à Tourcoing, rentrait chez lui vers 8 h. 1/2 du soir, *trouva la porte fermée. Après que sa femme l'eut* fait attendre quelque temps, elle se décida à ouvrir. Tiévers, soupçonneux à bon droit, perçoit aussitôt cela et découvrit dans la « boulaire » un de ses amis, Carette, qui s'y cachait. Il l'y entraîna à double tour et s'emparant du premier objet qui lui tomba sous la main, un couteau de cuisine, il s'élance sur sa femme et lui porte quatre coups, puis, comme elle s'enfuyait, il appela les voisins et, les conduisant dans la cour, fit reconnaître le complice qu'il enferma de nouveau.

Il se rendit alors au commissariat de police où il fit connaître ce qualifiant de « coup de guerre » qui venait de se passer.

Il entra à double tour et s'emparat du premier objet qui lui tomba sous la main, un couteau de cuisine, il s'élance sur sa femme et lui porte quatre coups, puis, comme elle s'enfuyait, il appela les voisins et, les conduisant dans la cour, fit reconnaître le complice qu'il enferma de nouveau.

Il se rendit alors au commissariat de police où il fit connaître ce qualifiant de « coup de guerre » qui venait de se passer. Il ne se doutait chez lui par les agents il fut laissé libre jusqu'au lendemain. Mais à la première heure, le cadavre de la malheureuse femme était retrouvé dans la canal, à un quart d'heure de chemin, le parquet se transporta sur les lieux et M. Delaisi mit Tiévers en état d'arrestation.

Le cadavre de Marie Brouau fut autopsié à l'hôpital par le docteur Duillier qui reconnut que les quatre blessures, deux aux seins, une à l'omoplate, l'autre au ventre, la dernière seule était mortelle ; elle avait eu effet perforé l'estomac, dans la région du pylore et dans ce viscère on trouva un litre de sang noir et un caillot de sang ; après comme les deux poignets, les poignets, les vaisseaux sectionnés étaint de petit calibre, la malheureuse avait pu parcourir et se traîner pour se noyer et de mourir, et d'autre part le médecin-légiste indiquait que la science moderne permet d'opérer des blessures pareilles, mais à la condition que l'opération soit immédiat et presque concomitantes au coup porté.

Ces conditions constituent très problématique qui a permis de renvoyer Tiévers, bien malgré lui, devant le tribunal correctionnel sous la seule inculpation de coups et blessures.

L'instruction *démontra d'ailleurs à quel point* la jurisdiction des assises les a eu bien inspirés. Carette lui-même, en effet, dut avouer que quelques semaines avant et sur les avances mêmes de la victime, il s'était rencontré, à Néanmoins, les vaisseaux sectionnés étaint de petit calibre, la malheureuse avait pu parcourir et se traîner pour se noyer et de mourir, et d'autre part le médecin-légiste indiquait que la science moderne permet d'opérer des blessures pareilles, mais à la condition que l'opération soit immédiat et presque concomitantes au coup porté.

Ces conditions constituent très problématique qui a permis de renvoyer Tiévers, bien malgré lui, devant le tribunal correctionnel sous la seule inculpation de coups et blessures.

L'instruction *démontra d'ailleurs à quel point* la jurisdiction des assises les a eu bien inspirés. Carette lui-même, en effet, dut avouer que quelques semaines avant et sur les avances mêmes de la victime, il s'était rencontré, à Néanmoins, les vaisseaux sectionnés étaint de petit calibre, la malheureuse avait pu parcourir et se traîner pour se noyer et de mourir, et d'autre part le médecin-légiste indiquait que la science moderne permet d'opérer des blessures pareilles, mais à la condition que l'opération soit immédiat et presque concomitantes au coup porté.

Ces conditions constituent très problématique qui a permis de renvoyer Tiévers, bien malgré lui, devant le tribunal correctionnel sous la seule inculpation de coups et blessures.

*L'instruction